



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Cellule juridique

## Arrêté portant nomination du Directeur du CFA Bordeaux Montaigne

### LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712- 2 et L.713-3 du Code de l'Education,*  
*VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,*  
*VU les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 28 mars 2014, tels que modifiés le 10 octobre 2014 et le 22 janvier 2016,*  
*VU les statuts du Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 26 février 2016,*  
*VU l'élection en Conseil d'administration du 23 mars 2016 de Madame Hélène Velasco-Graciet à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,*

### ARRÊTÉ

#### **Article 1 :**

Monsieur François Simon, maître de conférences hors classe, est nommé Directeur du CFA Bordeaux Montaigne à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### **Article 2:**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université, conformément aux statuts susvisés.



Fait à Pessac, le 08 avril 2016

La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Hélène Velasco-Graciet.

Publié le: 27/05/2016

Transmis au recteur chancelier des universités le: 12/05/2016

#### Destinataires:

- Rectorat de l'Académie de Bordeaux.
- M. Simon.
- Agence Comptable.

**Université Bordeaux Montaigne**

Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

tél : +33 (0)5 57 12 44 44

www.u-bordeaux-montaigne.fr